

ÉTUDE PROSPECTIVE SUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET SES EFFETS SUR LA SST: AMÉLIORER LES PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE SST POUR LES TRAVAILLEURS VULNÉRABLES

Contexte du projet

Depuis plusieurs années, l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) applique des approches prospectives dans le cadre de sa mission de contribution à des conditions de travail plus sûres et plus saines au sein de l'UE. Son approche prospective consiste à examiner les changements qui pourraient avoir lieu à l'avenir et à évaluer leurs potentielles conséquences sur la sécurité et la santé au travail (SST), dans le but de soutenir l'élaboration des politiques et de sensibiliser les entreprises à la réduction des accidents et maladies liés au travail, ainsi qu'à la création d'environnements de travail plus sûrs et plus sains.

Dans le cadre de son troisième cycle de prospective, son travail est axé sur l'économie circulaire (EC)¹ et ses effets sur la SST, principalement dans le contexte européen. Ce projet est mené dans le contexte d'une réorientation des politiques de l'UE en faveur de pratiques plus durables sur le plan environnemental, avec plusieurs initiatives politiques stimulant les efforts dans le domaine de l'EC.² Ces initiatives, tout comme l'EC dans son ensemble, sont largement considérées comme des évolutions majeures et influentes, qui seront bénéfiques à la lutte contre le changement climatique et auront en fin de compte une incidence sur l'emploi et sur la SST.

Au cours de la phase 1 du projet, quatre macro-scénarios relatifs à l'EC et à ses effets sur la SST jusqu'en 2040 ont été élaborés selon une méthodologie fondée sur des facteurs clés,³ laquelle s'inspire largement des précédents travaux prospectifs entrepris par l'EU-OSHA. Les quatre scénarios mettent en évidence toute une série de possibilités futures, dont les implications potentielles pour la SST sont tout aussi variées, et vont d'une approche de transformation qui intègre les considérations en matière de SST à tous les niveaux, du développement et de la conception des produits au recyclage en fin de vie, à un monde dans lequel les décideurs politiques et les parties prenantes ne saisissent pas l'occasion d'initier des progrès et où la réussite économique s'obtient au détriment de l'environnement ainsi que de la sécurité et de la santé des travailleurs.

Cette note traite des incidences potentielles qu'aura l'EC sur la SST des travailleurs vulnérables⁴ identifiés par les participants à une série d'ateliers organisés avec les principales parties prenantes en 2022. Elle inclut également des options pour les principales parties prenantes, autrement dit, des mesures qui amélioreraient les perspectives en matière de SST si elles étaient adoptées dans un avenir proche. Le tableau ci-dessous présente les quatre macro-scénarios, avec une brève description de leurs caractéristiques.

¹ Aux fins de ce projet, nous avons suivi la définition d'une EC proposée par la Fondation Ellen MacArthur: «Une économie circulaire repose sur les principes de l'exclusion des déchets et de la pollution dès la conception, du maintien de l'utilisation des produits et des matériaux, et de la régénération des systèmes naturels.» Voir: <https://www.ellenmacarthurfoundation.org/circular-economy/what-is-the-circular-economy>

² La principale initiative politique dans ce domaine est le pacte vert pour l'Europe de la Commission européenne, qui a pour objectif principal de rendre l'Europe neutre sur le plan climatique d'ici 2050 (voir: https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_en). Parallèlement au pacte vert pour l'Europe, le paquet de mesures «économie circulaire» de 2015 de la Commission européenne comprend un plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire (mesures destinées à «Boucler la boucle») doté de 54 actions concrètes en vue d'atteindre une EC, dont beaucoup ont des implications politiques et réglementaires importantes pour les secteurs évoqués dans la présente note (voir <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A52015DC0614>).

³ Pour plus d'informations sur la méthodologie sous-jacente à l'élaboration des scénarios et sur les scénarios proprement dits, voir EU-OSHA, 2021.

⁴ Veuillez noter que, même si les termes «travailleurs vulnérables» et «travail/travailleurs précaire(s)» sont souvent utilisés indifféremment, en termes de SST, il convient de faire une distinction «entre la précarité du travail imputable à des types spécifiques de relations contractuelles et la vulnérabilité des personnes exécutant le travail» (Sargeant et Ori, 2013, p. ix). Autrement dit, les travailleurs sont



Les 40 rugissantes – entièrement circulaires et inclusives	Neutralité carbone – un risque à prendre	Rester à flot – en pleine crise économique et environnementale	Circularités régionales – un clivage européen
En 2040, les produits qui se vendent le mieux sont les produits « cradle to cradle » (du berceau au berceau) ainsi que les produits qui ont un impact positif important en termes de durabilité sociale et environnementale.	L'année 2040 marque l'atteinte de la neutralité carbone en Europe. Toutefois, les résultats environnementaux ont été prioritaires, souvent au détriment de la qualité de l'emploi et des conditions de travail.	En 2040, la plus grande préoccupation de beaucoup de personnes est d'avoir un emploi, et non de savoir ce qu'il implique. La plupart des gens se concentrent sur le fait de rester à flot, de sorte qu'ils ne se soucient guère d'autre chose – ni de l'environnement, ni des droits sociaux, ni de la qualité de l'emploi.	En 2040, tout le monde sait que: les employés sous contrat sont bien pris en charge, mais pas ceux qui ont un emploi atypique; l'environnement est également négligé, la circularité étant essentiellement régionale.

Illustration montrant une vue d'ensemble des quatre scénarios.

Un nombre croissant de travailleurs vulnérables dans l'UE

Lors de la transition vers une EC, les conditions de travail évolueront à mesure que les employeurs adapteront leurs activités pour répondre aux nouvelles exigences, mais, parallèlement, les effets du vieillissement démographique sur le marché de l'emploi seront plus prononcés, puisque la population en âge de travailler en Europe devrait passer de 265 millions d'individus en 2019 à 230 millions en 2050 (Commission européenne, 2020). L'Europe devra tirer parti de l'ensemble de ses atouts, de ses talents et de sa diversité pour combler ce déficit et stimuler la participation des femmes, des personnes âgées (en particulier, dans la mesure où la durée de la vie active devrait s'allonger [Eurostat, 2022]) et des personnes handicapées au marché du travail. Par ailleurs, les flux migratoires vers le marché du travail européen augmenteront également, ce qui se traduira par un marché de l'emploi plus vaste et ouvert à tous.

Ce marché du travail comptera une plus grande proportion de travailleurs qualifiés de vulnérables, c'est-à-dire appartenant aux «groupes à risque sensibles» définis par la Commission européenne, lesquels incluent les travailleurs handicapés, les travailleurs jeunes et âgés, les femmes enceintes et allaitantes, les travailleurs non qualifiés ou inexpérimentés, y compris les travailleurs saisonniers, temporaires ou migrants, ainsi que les personnes occupant un emploi précaire (EU-OSHA, 2009). Ces groupes sont particulièrement exposés aux lésions et risques professionnels, car ils travaillent dans des domaines particulièrement périlleux (et occupent des emplois considérés comme «ingrats, dangereux, difficiles et discriminatoires» [CIST, 2022]), ou parce qu'ils ne rentrent pas dans le moule du «travailleur moyen» auquel les conditions de travail et de SST sont adaptées (OIT, 2022).

Implications potentielles des scénarios en matière de SST pour les travailleurs vulnérables

Veillez noter que ce tableau répertorie à la fois les risques pour la sécurité et la santé qui sont propres aux travailleurs vulnérables et les risques qui s'appliquent à tous les travailleurs, mais auxquels les travailleurs vulnérables sont nettement plus exposés.

souvent, mais pas nécessairement, vulnérables en raison de déséquilibres de pouvoir lorsqu'ils exercent un travail temporaire, sont soumis à des changements organisationnels (p. ex., réduction des effectifs ou restructuration), sont indépendants, etc.

Les 40 rugissantes – entièrement circulaires et inclusives	Neutralité carbone – un risque à prendre	Rester à flot – en pleine crise économique et environnementale	Circularités régionales – un clivage européen
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'amélioration des conditions de travail favorise la réduction des risques, en particulier pour les travailleurs vulnérables. ▪ L'automatisation et la robotique réduisent les exigences physiques vis-à-vis des travailleurs, ce qui est positif pour les personnes âgées et les personnes handicapées. ▪ Grâce à l'amélioration de l'ergonomie et à la plus grande flexibilité des horaires et des lieux de travail, le travail devient mieux adapté et moins dangereux pour les travailleurs d'horizons plus divers. ▪ Le recours bien réglementé à l'IA pour favoriser la sécurité convient globalement bien aux travailleurs issus d'horizons divers, mais pourrait entraîner des problèmes de sécurité et de protection des données, ainsi que d'ordre éthique. ▪ Grâce à une plus grande représentation syndicale, les travailleurs vulnérables occupent une meilleure position dans les négociations collectives en matière de SST. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans le cadre de la transition rapide, les emplois dangereux, notamment dans le secteur de l'énergie, seront plus susceptibles d'être occupés par des travailleurs migrants ne disposant d'aucune compétence ni formation en matière de SST. ▪ L'automatisation et la robotique réduisent les exigences physiques vis-à-vis des travailleurs, ce qui est positif pour les personnes âgées et les personnes handicapées. ▪ L'IA et l'interaction homme-machine ne sont pas programmées pour être inclusives ; les travailleurs vulnérables sont confrontés à des risques inattendus en matière de SST. ▪ Transition rapide: la SST est en réalité déréglementée pour accélérer le processus ; la législation (y compris l'évaluation des risques) peut avoir du mal à suivre le rythme de l'émergence de risques inconnus (et invisibles). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les risques sont globalement plus élevés et les résultats en matière de SST sont moins bons pour tous les travailleurs, et plus particulièrement pour les travailleurs vulnérables et précaires. ▪ L'externalisation et la sous-traitance/le travail en plateforme ont pour effet d'accroître l'exploitation des travailleurs vulnérables ; la SST n'est pas adaptée à ces derniers. ▪ Dans la mesure où les travailleurs précaires changent (doivent changer) fréquemment d'emploi, ils sont plus susceptibles d'être «inexpérimentés, mal informés ou physiquement plus vulnérables», autrement dit, plus susceptibles de ne pas bénéficier d'une protection en matière de SST (EU-OSHA, 2019). ▪ Pendant les crises, le nombre d'incidents liés à la SST augmente, en particulier dans les secteurs dominés par les femmes (EU-OSHA, sans date)⁵. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les risques en matière de SST sont élevés dans l'économie informelle, qui compte une plus grande proportion de travailleurs vulnérables, en particulier dans les secteurs de la réparation et du traitement des déchets. ▪ Lors de l'exode des travailleurs issus de régions pauvres, les travailleurs vulnérables sont plus susceptibles d'être laissés pour compte, ce qui crée des foyers régionaux dans lesquels les personnes vulnérables doivent occuper des emplois qui ne leur sont pas adaptés en termes d'exigences physiques. ▪ L'augmentation des inégalités en matière de santé au travail dans et entre les pays d'Europe, ainsi que l'«externalisation des risques» entraînent des conditions de SST très variables pour les travailleurs vulnérables. ▪ Le recours accru à l'interaction homme-machine et à l'automatisation exacerbe les risques psychosociaux.

⁵ Étude prospective sur l'économie circulaire et ses effets sur la SST – Phase 2: Micro-scénarios, (EU-OSHA, 2023).

Les 40 rugissantes – entièrement circulaires et inclusives	Neutralité carbone – un risque à prendre	Rester à flot – en pleine crise économique et environnementale	Circularités régionales – un clivage européen
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Alors que la nature du travail devient centrée sur l'être humain et l'environnement, le concept de «la santé et la sécurité pour tous» est adopté par les industries. ▪ La standardisation au sein de l'EC facilite et sécurise les reconversions professionnelles, améliorant ainsi le «sens de la SST» parmi les travailleurs qui étaient auparavant peu sensibles à cet aspect. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les risques en matière de SST augmentent dans le domaine des travaux de réparation et dans les secteurs émergents comptant une forte proportion de travailleurs migrants et précaires. ▪ Les compétences en matière de SST deviennent rapidement obsolètes pour de nouveaux types d'emploi, ce qui est particulièrement problématique pour les travailleurs confrontés à des problèmes d'ordre linguistique ou d'apprentissage. ▪ En raison de l'implication réduite des syndicats et des représentants en matière de SST dans les négociations collectives, les travailleurs vulnérables, en particulier, ne sont pas consultés en ce qui concerne la SST. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le travail se précarise, ce qui accroît les risques psychosociaux et le nombre de personnes considérées comme vulnérables. ▪ En l'absence d'adaptation au changement climatique, les travailleurs occupant des emplois ingrats, dangereux, difficiles ou discriminatoires (par exemple, dans les secteurs de la construction et de l'agriculture) sont particulièrement menacés. ▪ En période de tensions sur le marché du travail, les plus vulnérables sont les moins bien lotis et sont encore plus défavorisés. ▪ La situation évolue vers une individualisation de la SST, où la responsabilité repose intégralement sur le travailleur, ce qui affecte de manière disproportionnée les travailleurs vulnérables. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La hausse de la précarité de l'emploi dans le secteur du traitement des déchets pourrait entraîner des problèmes de santé au travail et de santé environnementale. ▪ Le biais d'automatisation conduit à des pratiques discriminatoires, par exemple dans le domaine de la gestion des ressources humaines basée sur l'IA, ce qui aggrave la pression psychosociale exercée sur les travailleurs vulnérables (Mathieson, 2022). ▪ Le manque d'information concernant les composants et les propriétés des matériaux pendant le recyclage sera bien plus important parmi les travailleurs vulnérables, en particulier les migrants.

Les 40 rugissantes – entièrement circulaires et inclusives	Neutralité carbone – un risque à prendre	Rester à flot – en pleine crise économique et environnementale	Circularités régionales – un clivage européen
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Résurgence d'«anciens risques» (p. ex., utilisation de produits chimiques sans «alternative verte») et émergence de «nouveaux risques» (p. ex., recyclage des batteries au lithium), en particulier sur les lieux de travail informels. 	

Améliorer les perspectives en matière de SST pour les travailleurs vulnérables

De manière générale, les mesures destinées à améliorer les conditions de SST pour tous les travailleurs devraient également exercer un effet bénéfique sur la situation des travailleurs vulnérables. Dès lors, les mesures énumérées et décrites ci-dessous pourraient toutes être intégrées aux initiatives politiques axées sur la SST dans le cadre de l'EC, et ne devraient pas être mises en œuvre séparément. Au contraire, elles amélioreraient également la sécurité et la santé de l'ensemble des travailleurs de l'UE.

▪ Offensive de reconversion professionnelle ciblant les personnes occupant un emploi précaire

Un élément clé de l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs vulnérables serait l'introduction ou le développement de programmes d'intégration, d'acquisition de compétences et de sécurité au travail. Ces possibilités de (ré)apprentissage seraient mieux adaptées à la condition sociale des travailleurs vulnérables (en termes de capacités, de motivation et de ressources temporelles), dans la mesure où des dispositions seraient prises pour inclure les locuteurs de langues non européennes, les travailleurs qui effectuent peu d'heures ou ceux confrontés à une situation personnelle difficile. Des programmes d'accompagnement de proximité seraient probablement nécessaires pour pouvoir atteindre et activer les travailleurs ciblés dans tous les secteurs concernés par transition vers l'EC.

Le succès des programmes évoqués dépendra de la facilité d'accès (il serait utile, par exemple, de disposer de comptes de formation individuels et de microcertifications [sur la base de l'«Action de l'UE en faveur de l'apprentissage tout au long de la vie et de l'employabilité» - Commission européenne, 2021]), ainsi que de la capacité à régionaliser autant que possible toutes les initiatives en matière de (ré)acquisition (et de renforcement) de compétences afin de mieux prendre en compte la situation des travailleurs et de mieux répondre à leurs besoins réels en termes de compétences. Enfin, un financement accru des mesures de supervision et de contrôle axées sur la situation individuelle des travailleurs vulnérables sur le lieu de travail permettrait de s'assurer que les employeurs soient particulièrement attentifs à cet aspect et prennent part à ces programmes, tout en permettant la participation des travailleurs.

▪ Amélioration de la représentation des travailleurs vulnérables

La transition vers une EC peut être l'occasion d'améliorer la situation des travailleurs vulnérables et de leur offrir un meilleur accès à la protection sanitaire et à la protection sociale (Lee et Di Ruggiero, 2022). Il est essentiel de préserver et, le cas échéant, d'élargir les droits des travailleurs à la négociation collective dans le cadre d'une étroite collaboration entre les représentants du personnel, les organisations patronales et les décideurs politiques au cours du changement de paradigme économique, afin de garantir que les travailleurs puissent se faire entendre sur toutes les questions relatives à leur sécurité et à leur santé. Pour veiller à ce que, dans le cadre de toutes les nouvelles stratégies climatiques sectorielles, les travailleurs occupant des emplois précaires jouissent des mêmes droits en matière de travail et de protection que ceux occupant des emplois standard, des dispositions doivent être prises pour accorder aux travailleurs vulnérables (en particulier les travailleurs âgés et migrants) de meilleurs droits de représentation.

▪ Réseaux de connaissances axés sur les travailleurs vulnérables

Le développement et la mise en œuvre d'un réseau de connaissances qui apporterait à tous les employés de l'UE un soutien fondé sur les connaissances et fournirait aux travailleurs une assistance technique et un réseau de collaboration seraient particulièrement bénéfiques pour les travailleurs vulnérables. En impliquant directement toute une série de parties prenantes majeures (à savoir des travailleurs vulnérables, représentants du personnel, organisations patronales, professionnels de la SST, agences européennes et nationales, et organes décisionnels) dans la mise en place de ce réseau, celui-ci pourrait fournir des informations cruciales en matière de SST aux travailleurs vulnérables opérant dans des secteurs particulièrement affectés par la transition vers une EC, et plus particulièrement les PME. Idéalement, ce réseau serait géré et mis en œuvre selon une approche à la fois ascendante et descendante, y compris dans des langues non européennes afin de mieux soutenir les travailleurs migrants. Le contenu pourrait inclure au minimum une communication et un retour d'information sur les expériences, les besoins et les meilleures pratiques, afin de s'assurer que les orientations en matière de SST soient similaires (et, idéalement, alignées) dans toute l'Europe. De plus, les informations recueillies au sein du réseau pourraient également servir au développement de normes et à la définition de l'ordre du jour des programmes de formation.

Conclusions

La transition vers une économie plus circulaire offre des opportunités majeures d'améliorer les conditions de SST pour les travailleurs vulnérables. La prise en compte de leurs besoins avant la transition et l'intégration de mesures visant à rendre la sécurité sur le lieu de travail mieux adaptée aux risques uniques auxquels ils sont confrontés seraient également bénéfiques pour tous les travailleurs de l'UE. Proposer aux personnes vulnérables des formations et des informations pertinentes, et veiller à ce que les mesures en matière de SST soient adaptées à leurs besoins et à leur situation, permettrait d'obtenir de bien meilleurs résultats à l'avenir et de réduire le nombre de travailleurs devant effectivement être considérés comme vulnérables dans l'EC.

Références

- EU-OSHA – Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, *Nouveaux risques et nouvelles tendances en matière de sécurité et de santé des femmes au travail*, 2013. Disponible à l'adresse suivante: <https://osha.europa.eu/en/publications/new-risks-and-trends-safety-and-health-women-work>
- EU-OSHA – Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, *Workforce diversity and risk assessment: Ensuring everyone is covered*, 2009. Disponible à l'adresse suivante: <https://osha.europa.eu/en/publications/workforce-diversity-and-risk-assessment-ensuring-everyone-covered>
- EU-OSHA – Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, *Travailleurs vulnérables et substances dangereuses*, 2019. Disponible à l'adresse suivante: <https://osha.europa.eu/en/publications/info-sheet-vulnerable-workers-and-dangerous-substances>
- EU-OSHA – Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, *Étude prospective sur l'économie circulaire et ses effets sur la sécurité et la santé au travail*, 2021. Disponible à l'adresse: <https://osha.europa.eu/en/publications/foresight-study-circular-economy-and-its-effects-occupational-safety-and-health>
- Commission européenne (2020). *La Commission européenne a adopté un rapport sur les conséquences de l'évolution démographique en Europe*. Extrait le 18 novembre 2022 de: https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_20_1056
- Commission européenne (2021). *La Commission agit en faveur de l'apprentissage tout au long de la vie et de l'employabilité*. Extrait le 27 octobre 2022 de: https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_21_6476
- Eurostat (2022). *Duration of working life: how long in 2021?* Extrait le 18 novembre 2022 de: <https://ec.europa.eu/eurostat/en/web/products-eurostat-news/-/ddn-20220706-1>
- CIST – Commission internationale de la santé au travail (2022). *ICOH Statement on Protecting the Occupational Safety and Health of Migrant Workers*. Extrait le 18 novembre 2022 de: <https://doi.org/10.1016/j.shaw.2022.06.004>

- OIT – Organisation internationale du travail (2022). *Cibler les travailleurs les plus vulnérables partout dans le monde*. Extrait le 18 novembre 2022 de: https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---lab_admin/documents/genericdocument/wcms_715009.pdf
- Lee, J. et Di Ruggiero, E. (2022). How does informal employment affect health and health equity? Emerging gaps in research from a scoping review and modified e-Delphi survey. *International Journal for Equity in Health*, 21, article 87. <https://doi.org/10.1186/s12939-022-01684-7>
- Mathieson, S.A. (2022, 14 avril). *How algorithmic automation could manage workers ethically*. Computer Weekly. Extrait le 18 novembre 2022 de: <https://www.computerweekly.com/feature/How-algorithmic-automation-could-manage-workers-ethically>
- Sargeant, M. et Ori, M. (eds.) (2013). *Vulnerable Workers and Precarious Working*. Cambridge Scholars Publishing.

Auteurs: Cornelia Daheim, Jessica Prendergast et Jörg Rampacher (Future Impacts).

Visuels: Michelle Winkelsdorf.

Gestion du projet: Annick Starren, Yuri Bruinen de Bruin, Emmanuelle Brun - Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA).

La présente note d'orientation a été commandée par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA). Son contenu, y compris tout(e) avis et/ou conclusion exprimé(e)s, n'engage que ses auteurs et ne reflète pas nécessairement l'opinion de l'EU-OSHA.

Ni l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail ni aucune personne agissant au nom de l'Agence n'est responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations données ci-après.

© Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, 2024

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Toute utilisation ou reproduction de photos ou de tout autre matériel dont l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail ne possède pas les droits d'auteur requiert l'autorisation préalable des titulaires des droits en question.